

Image not found or type unknown



Location meublée résidence secondaire du locataire

Par **cendrerose**, le **14/02/2017** à **17:29**

Bonjour,

J'ai un appartement meublé vide et des personnes veulent le louer à l'année en tant que résidence secondaire ; à savoir qu'ils en ont seuls la jouissance.

S'ils sont locataires au 1er janvier, qui doit payer la taxe d'habitation ?

Vais-je avoir des taxes supplémentaires alors que je ne suis pas un professionnel de l'immobilier ?

J'ai entendu parler d'une certaine contribution qui remplacerait la taxe professionnelle. Est ce que cela me concerne ?

Merci pour vos réponses.